

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'article 107 de la loi NOTRé est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente **les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2018 du budget principal de la commune et du budget annexe « eau potable »**.

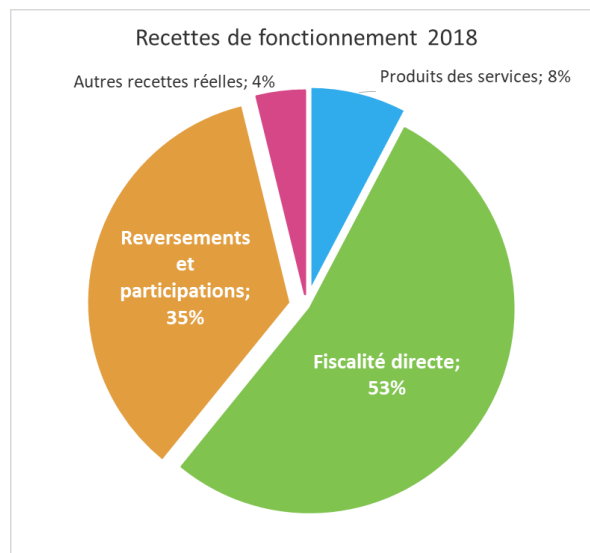
Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 849 289, 77 € en 2018 contre 3 765 994, 24 € au compte administratif 2017, soit une hausse de 2,2 %.

Les dépenses de fonctionnement varient de 2 251 639,20 € en 2017 à 2 259 422, 84 € en 2018, soit une hausse de 0,3 %.

Recettes

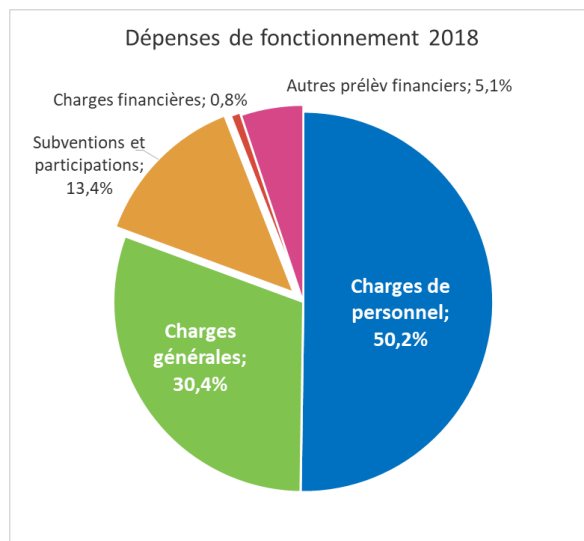


- **FISCALITE** : le produit de la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation) atteint 1 995 601 €, soit une progression des bases d'imposition de 1,55%, les taux n'ayant pas été modifiés ;
L'attribution de compensation de la CAV est inchangée (1 174 229 €).
La commune a perçu, pour la 3^{ème} année, une Dotation de Solidarité Communautaire de 27 151 € (stable, elle était de 27 301 € en 2016 et de 27 240 € en 2017) ;
- **REVERSEMENTS ET PARTICIPATIONS** : depuis 2016, la commune ne perçoit plus de dotation globale de fonctionnement (DGF) ; elle verse désormais une contribution au titre du redressement des finances publiques : 43 912 € en 2018. La loi de Finances 2018, dans son article 159, précisait que « le prélèvement sur fiscalité opéré en 2017 est reconduit chaque année ».

Dotation Globale de Fonctionnement	
2013	174 667,00 €
2014	144 712,00 €
2015	66 731,00 €
2016	-8 822,00 €
2017	-43 912,00 €
2018	-43 912,00 €

- **PRODUITS DES SERVICES** : ils s'élèvent à 356 126 € en 2018 contre 289 481 € en 2017 et intègrent la refacturation des locaux et des charges à la CAV s'agissant de la piscine communautaire (110 059 €) ;
- **AUTRES RECETTES REELLES** : elles s'élèvent à 143 920 €.

Dépenses



- CHARGES DE PERSONNEL : à hauteur de 1 134 912 € contre 1 128 370 € en 2017 ;
- AUTRES CHARGES REELLES : les charges à caractère général passent de 637 615,79 € en 2017 à 576 380 € en 2018. Cette baisse est notamment liée à la renégociation de la délégation de service public pour la gestion de la crèche, la facturation en directe des charges liées à la piscine (redevance assainissement) ;
- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : la contribution au budget du CCAS retrouve le niveau de celle versée en 2016 et 2018 (260 000 €). Les subventions versées aux associations atteignent 22 215 € ;
- AUTRES PRELEVEMENTS FINANCIERS : ils sont composés du prélèvement au titre de la nouvelle contribution au relèvement des finances publiques (43 912 €) et du fonds de péréquation des recettes fiscales (71 833 €). Ils poursuivent leur progression (+ 3,8%) et représentent 5,8% des contributions directes locales ;
- CHARGES FINANCIERES : les intérêts de la dette passent de 23 164,90 € en 2017 à 18 616 € en 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 139 842 € en 2018 contre 1 722 804,05 € au compte administratif 2017 sans compter les restes à réaliser à hauteur de 381 826 € (subventions de l'Etat à recevoir concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et du bâtiment communal situé rue du stade).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 029 650 € en 2018 contre 2 369 806,42 € en 2017 sans compter les restes à réaliser à hauteur de 446 886 €.

Recettes

- L'excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir le déficit d'investissement, est de 1 621 263 € ;
- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 290 247 € (calculé sur les travaux réalisés en 2017) et la taxe d'aménagement à 12 762 €.

Dépenses

Le remboursement de la dette en capital représente 121 003 €.

	Noidans-lès-Vesoul Valeur au 31/12/2018	Moyenne nationale de la strate *
Encours de dette	216 €/habitant	722 €/habitant

** Les collectivités locales en chiffres 2018*

Les travaux réalisés sont conformes aux prévisions. Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- la réhabilitation de l'ancienne mairie et du bâtiment communal situé rue du stade,
- la requalification des voies et réseaux du quartier Méline (dont la rue de la Liberté et le parking Fraternité), des rues du Brajun, André Didier et des vergers...
- le réaménagement d'une salle d'activité à la crèche,
- l'acquisition de classes mobiles à l'école élémentaire,
- la rénovation de l'espace libre jeunes,
- la réfection des évacuations sanitaires au gymnase,
- l'acquisition d'une balayeuse...

Budget annexe « eau potable »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élevaient à 268 231 € contre 276 989 € en 2017 (-3%).

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 289 080 € contre 287 297 € en 2017 (+ 0,6%).

Les achats d'eau à la Ville de Vesoul représentent 182 159 € (183 383 € en 2017).

Les intérêts de la dette baissent de 2 980 € à 2 362 € en 2018.

FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018
Dépenses	287 297,43 €	289 080,75 €
Recettes	276 989,32 €	268 231,64 €
	-10 308,11 €	-20 849,11€

Le résultat de fonctionnement reporté passe de 66 585 € en 2017 à 45 736 € en 2018, conformément aux prévisions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018
Dépenses	36 169,55 €	23 809,20 €
Recettes	51 058,91 €	52 921,33 €
	14 889,36 €	29 112,13 €

Recettes

Elles s'élevaient à 52 921 € contre 51 058,91 € en 2017. Constituées du Fonds de compensation de la TVA (3 074 € contre 2 483 € en 2017) et des amortissements, elles sont relativement stables.

Dépenses

Les dépenses s'élevaient à 23 809 €.

Aucun travaux n'ont été engagés en 2018, seules des capsules de télé relève ont été acquises.

Le remboursement de la dette en capital représente 18 049 €. La dette s'éteint en 2021.